

La Ville délivre des bons de consultations gratuites d'avocats

Depuis le 9 avril 2010, la Ville de Vitry-le-François délivre des bons de consultations gratuites d'avocats à l'Hôtel de Ville, au service de l'Etat Civil ainsi qu'au Centre Communal d'Action Sociale.

Vous souhaitez obtenir un bon de consultation d'avocat ?

Avant l'engagement de toute procédure en justice, vous souhaitez mieux connaître vos droits ? Comprendre votre situation juridique et choisir la voie de mise en œuvre de vos droits ? Vous pouvez, sous certaines modalités, obtenir un bon de consultation gratuite dans le cabinet d'un des avocats volontaires. Ces bons sont réservés aux particuliers (un bon délivré par personne dans l'année).

- Vous avez été victime d'une infraction pénale, vous pouvez obtenir un bon quelles que soient vos ressources.

- Vous voulez vous renseigner sur vos droits auprès d'un avocat. Si vous êtes non imposable et justifiez d'un avis de non imposition, vous pouvez obtenir un bon de consultation gratuite.

✓ **Plus de renseignements :**

- **Hôtel de Ville de Vitry-le-François - Service de l'Etat Civil**

Tél : 03 26 41 22 77.

- **CCAS – 3, rue de l'Arquebuse à Vitry-le-François – Tél : 03 26 72 43 43.**

- ✓ **Pour en savoir plus :** consultez le site : www.cdad-marne.fr